Salaires : Mode d'emploi

CONTRIBUTION DE JEAN LOUIS LESCHAVE : SASU
MEMBRE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DEPARTEMENTALE
SGPEN CGT NORD

Quand le Ministre évoque la feuille de paye moyenne des fonctionnaire, dont le pouvoir d'achat ne cesserait d'après lui que d'augmenter, même en l'absence de mesures générales, il ne prend en compte que ce qui l'intéresse. Les données du ministère ne portent que sur les agents de l'État alors que le dossier salarial concerne aussi les territoriaux et les hospitaliers. Cette feuille de paye prisent en compte a pour caractéristique d'être purement virtuelle, et résulte d'instruments théoriques de mesure détournés de leur finalité que sont les effets des mesures catégorielles, sectorielles, les effets des déroulements de carrière, l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emploi (par exemple, plus on supprime d'emploi en bas de la grille, plus la rémunération moyenne augmente).

Le traitement indiciaire d'un fonctionnaire est le résultat d'une multiplication entre :

- Un indice – traduit en nombre de points - qui correspond à sa place dans une grille en fonction de sa qualification, de sa carrière,
- et la valeur de ce point d'indice. Cette valeur du point d'indice est commune à l'ensemble des fonctionnaires dans l'ensemble de la fonction publique.

La seule référence possible est la valeur du point. C'est cette valeur du point qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente.
Ne pas se référer à la valeur du point d'indice, c'est faire disparaître la notion même de carrière. En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

Pour tenter de discréditer les personnels de la Fonction Publique aux yeux de la population, le ministre oppose à leurs revendications légitimes une campagne de désinformation et un chantage entre emplois et salaires.
Entre le 1er janvier 2000 et le 31 octobre 2004 la perte a atteint - 4,89 %, elle sera de plus de 5% a la fin de cette année par rapport à l'indice hors tabac. En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur cette période représentent l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement. Depuis 1982, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires accumulée, c'est aujourd'hui 15 % de notre salaire en moins. C'est inacceptable !

Les évolutions de carrières du bas de grille qui n'existent quasiment plus (1 à 2 points soit des gains de 4 à 8 euros pour les premiers échelons).
Des perspectives catastrophiques conduisant à ce que, en juillet 2005, si rien n'avais été fait, le 3ème échelon de l'échelle 4 (adjoint administratif ou OPP) serait au niveau du SMIC et le début de la catégorie B se situerait 4% seulement au dessus de celui-ci.
Le tassement de tous vers le SMIC. Le début de la catégorie B (recrutement niveau bac) est passé de 1,33 fois le SMIC en 1983 à 1,10 en 2004. Celui de la catégorie A (recrutement à bac+ 3) de 1,75 fois le SMIC toujours en 1983 à 1,32 fois celui-ci aujourd'hui et on ose nous dire que nos salaires ne cessent d'augmenter !!! N'oublions pas, au 1er janvier 2005 l'élargissement de l'assiette de la C.S.G. et

du C.R.D.S. de 95 à 97 % de la rémunération brute qui se traduit par un effet de -0,16% sur le pouvoir d'achat disponible. Plus la cotisation pour le régime de retraite additionnel (5 % sur un montant plafonné à 20 % du traitement indiciaire). Elle se traduira dans l'immédiat par une baisse du pouvoir d'achat disponible pouvant aller jusqu'à 1%.

Le Ministre se répand sur les contraintes des finances publiques et sur le coût qu'auraient pour tous la satisfaction de nos revendications. Et histoire d'en rajouter et de tenter de mettre un coin entre la population en général et les agents de la Fonction Publique en particulier, il parle d'une augmentation de 14 % à 20 % des impôts visant à jeter les fonctionnaires en pâture à l'opinion publique en prétendant que la satisfaction de leurs revendications entraînerait une hausse considérable des impôts.
On pourrait rétorquer qu'il suffirait de diminuer d'un quart les exonérations de cotisation décidées en faveur du patronat (et dont on connaît l'efficacité notamment sur l'emploi et les salaires) pour dégager sur le budget de l'État un montant équivalent. Contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par le Ministre, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'État ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'euros soit près de 3 % de la masse salariale).
Il est a noter qu'un appartement de 600m2, une augmentation de 70% du salaire de nos chers représentants de l'état a peine élu, un golden parachute de 38 millions d'euros pour l'ex PDG de carrefour, alors que les salariés de ce même groupe luttaient encore il y a quelques semaines pour quelques euros ne représentent pas a ces yeux de contraintes particulières, ni d'injustices…

Les fédérations syndicales de la Fonction Publique ne cessent de mettre en évidence les manipulations sur la situation salariale réelle, montrer qu'il est possible et utile d'augmenter les salaires dans la Fonction Publique.
Le gouvernement lui nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires. L'éclatement de la rémunération en 3 éléments. Un (de plus en plus faible) à l'indice, un à fonction (l'emploi) et un à la performance (mérite individuel ou collectif).
Les mesures annoncées par le Ministre pour 2005 saupoudrées tout au long de l'année sont égal à 1,8%, plus quelques mesures indemnitaires pour les carrières bloquées ne sont pas de nature à prendre en compte la baisse réelle de notre pouvoir d'achat.

C'est inacceptable au regard des besoins du service public. Incohérent au regard de la situation de l'emploi. Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.
Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales.
Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

CONGRES DEPARTEMENTAL
SGPEN CGT NORD
28 AVRIL 2005
ESCAUDOEUVRE